

220C1827
FR0004056851-FS0602

9 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 juin 2020, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations¹, 1 523 299 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 9,92% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC	355 355	2,31
Bpifrance Participations	1 167 944	7,60
Total CDC	1 523 299	9,92

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNICOLOR sur le marché par la CDC.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 15 350 414 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.